



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2024

Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 28.11.2024
Membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 proc	Date de l'affichage : 28.11.2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le Trois décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien BAYART, Maire

**Étaient présents** : LUNA NOUGUIER Mireille, LACROZE Karine, CASTILLON Bernard, BROCHE Denis, VERNAY Nathalie, LAIR Patrick, FRIESZ Brigitte, WUYTS Elga, PARCOLLET Frédéric, BIANCHI Patrice, UGO Denis.

**Absents excusés** : Mme MICHEL Marie représentée par M. BAYART Sébastien  
Mme MACHNICKI Sylvie

**Secrétaire de séance** : M. BROCHE Denis

**OBJET** : Dénomination de places et parkings du village

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt communal que présente la dénomination des parkings nouvellement réaménagés dans le village (voir plan ci-joint).

**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITÉ,**

**ADOpte** la dénomination suivante :

- Parking du Plan de l'Euze (emplacement 1)
- Parking du Lac (emplacement 2)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.  
Et ont signé les membres présents.**

Le Maire, Sébastien BAYART



REÇU EN PREFECTURE

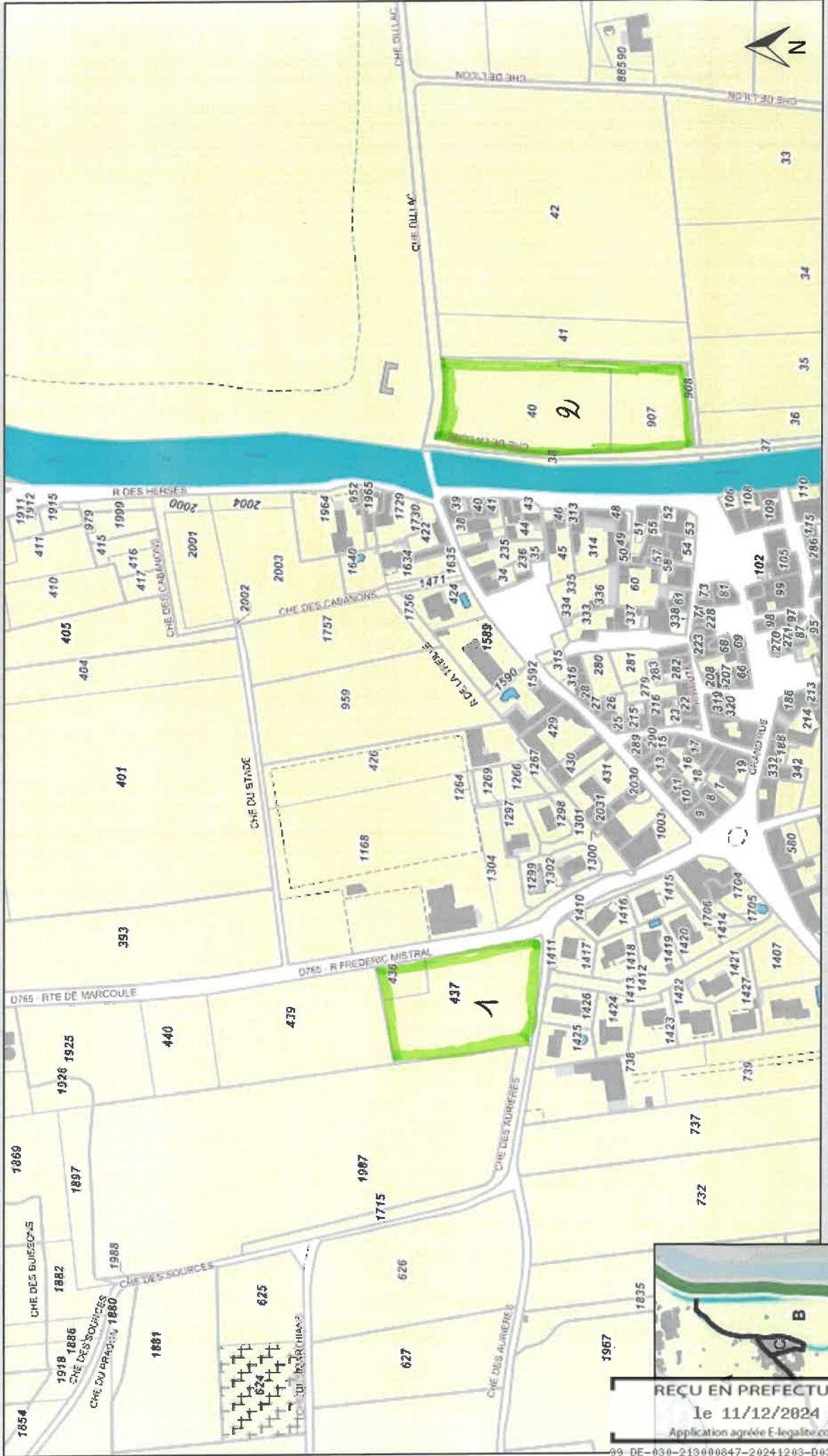
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire com le 11/12/2024  
de la réception en Préfe application agréée E.legalite.com.  
de la publication 99\_DE-030-213 000847-2024.1203-D037\_2024-D

# Commune de Codolet

1 - Parking du Plan de l'Érge

2 - Parking du Lac



REÇU EN PREFECTURE  
le 11/12/2024  
Application agréée E-legalite.com